

DOSSIER DE PRESSE



Prix du Maître d'Apprentissage 2018



Organisateurs



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Assemblée Permanente



GARANCE
Garants de votre
indépendance

#prixMA

Sommaire

Éditos	3
Maître d'apprentissage : un acteur clé de l'artisanat	5
Le maître d'apprentissage au cœur de l'entreprise artisanale	5
Vers une revalorisation du rôle et de la fonction de maître d'apprentissage ?	5
Un prix unique dans le secteur de l'artisanat	6
Portrait des lauréats 2018	7
Nicolas Gouin Mobilité internationale	7
Sébastien Mariojous Échange et transfert d'expériences et/ou de technologies	9
Bruno Cordier Engagement du maître d'apprentissage	11
Sylvestre Montaneme Valorisation de la mixité	13
Jérémy Compagnat Jeune maître d'apprentissage	15
Prix du maître d'apprentissage 2018	17
Conditions de participation	17
Un prix, cinq catégories	17
Trente-cinq lauréats régionaux sélectionnés pour le Prix national	18
Remise des prix	19
Le jury national	19
L'artisanat, "Première entreprise de France"	20
L'artisanat, c'est...	20
Chiffres clés de l'apprentissage dans les entreprises artisanales	20
Une initiative de l'APCMA et GARANCE	21
Deux organisateurs engagés pour l'apprentissage et l'artisanat	22



**Prix du Maître
d'Apprentissage**

*Retrouvez les temps forts de l'événement sur le site internet dédié au Prix du maître d'apprentissage : www.maitreapprentissage-artisanat.fr et sur les réseaux sociaux avec le hashtag de l'événement : **#prixMA***

Contact Presse :

Agence Carré final – presse@carre-final.com

Caroline Jeanny (06 51 95 11 65) – Sarah Bernier (06 09 37 14 65)

carré
final

Édito



« En décembre dernier, nous remettons à la ministre du Travail le Livre blanc de l'apprentissage, fruit du travail du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. Ce document recensait plusieurs propositions de nature à encourager des jeunes, et des moins jeunes tentés par une reconversion, à s'engager dans l'artisanat. Une majorité d'entre elles ont été reprises par le gouvernement et notamment la revalorisation du rôle de celles et ceux qui ont un rôle pivot dans la transmission des savoirs et savoir-faire et qui donnent aux jeunes les clés de la réussite : les maîtres d'apprentissage.

Traits d'union entre la théorie et la pratique, entre les centres de formation et le monde du travail, entre les générations, lien entre

le besoin actualisé des entreprises et la formation, les maîtres d'apprentissage enseignent en confiance et avec pédagogie les valeurs de l'entreprise et favorisent la pérennité des métiers par la transmission de leur savoir-faire. Chaque année dans nos CFA 80 000 apprentis acquièrent une expérience à leurs côtés et maximisent ainsi leurs chances de trouver un emploi.

Il est essentiel de revaloriser la fonction et l'engagement quotidien de celles et ceux qui sont les garants de la formation des jeunes. Le gouvernement a décidé d'encourager la certification des maîtres d'apprentissage par voie de formation ou de reconnaissance des acquis de l'expérience. Nous pensons que le système pouvait aller plus loin encore en leur attribuant, comme nous le proposons, des points de retraite complémentaires.

Pour la suite du processus, le réseau des CMA sera un partenaire actif et vigilant. Car de la réussite de cette réforme, dépendent des enjeux fondamentaux pour notre pays : par ses capacités de recrutements, de production, d'exportation, l'artisanat est un véritable levier de la relance économique et l'apprentissage en est le vivier d'emplois qualifiés.

En formant les futurs artisans et chefs d'entreprise artisanale, les maîtres d'apprentissage contribuent pleinement au dynamisme du secteur de l'artisanat et plus largement de notre économie. Il est donc naturel, par le biais de ce Prix que nous organisons avec la mutuelle GARANCE, d'honorer la motivation, la passion, l'investissement, la conviction et l'engagement sans relâche de celles et ceux qui accompagnent les jeunes dans la réalisation de leur projet professionnel. »

Bernard Stalter,

Président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat – APCMA

Édito



« Créée en 1986 pour assurer l'avenir individuel des artisans, GARANCE a développé en plus de 30 ans une offre complète en retraite, prévoyance, santé et épargne. Pour accompagner son développement, elle s'est ouverte à tous les publics en 2017.

De son secteur d'origine, avec lequel elle conserve une grande proximité, GARANCE partage des valeurs communes et poursuit ses engagements en faveur de la promotion de l'artisanat. Elle s'affiche ainsi aux côtés de ses acteurs et représentants lors d'événements d'envergure tels que les Artisanales de Chartres, les Journées professionnelles de la construction...

Convaincue que l'avenir des entreprises artisanales repose sur la formation et l'apprentissage des jeunes, elle avait souhaité initier

avec l'APCMA un prix dédié à un maillon incontournable de cette chaîne : le maître d'apprentissage. En dépassant le chiffre symbolique de 1 000 dossiers reçus depuis l'origine, cette quatrième édition ancre ce Prix dans la durée. Car au-delà de ceux qui se sont démarqués et ont été récompensés au niveau régional ou national, c'est aussi la fonction dans son ensemble que nous souhaitons faire mieux connaître et valoriser.

C'est aussi en créant sa propre Fondation, placée sous égide de la Fondation de France, que la mutuelle a souhaité encore s'investir en faveur de l'apprentissage. La Fondation GARANCE est aujourd'hui la seule Fondation totalement dédiée à l'artisanat. Chaque année, à travers son programme de bourses d'excellence, elle soutient des apprentis méritants. Des bourses individuelles qui permettent à ces artisans en devenir de financer leur scolarité ou pour d'autres d'investir dans des matériaux ou des outils en vue de participer à des concours. La Fondation GARANCE accompagne aussi des projets d'intérêt général en faveur de la transmission des savoirs et des liens entre les générations. Depuis sa première année d'actions en 2016, elle a déjà soutenu 11 projets, accompagné 57 jeunes grâce à la dotation sur 5 ans de 450 000 euros dont elle dispose. »

Serge Crouin,
Président du Conseil d'administration de GARANCE

Maître d'apprentissage : un acteur clé de l'artisanat

Le maître d'apprentissage au cœur de l'entreprise artisanale

Créatrices de richesses, viviers d'innovations, les entreprises artisanales sont d'abord la source de liens sociaux intergénérationnels. Outre l'expertise et la maîtrise de savoir-faire, le succès de ces entreprises s'appuie surtout sur l'implication et le talent des femmes et des hommes qui les composent. Grâce à la qualité des maîtres d'apprentissage mobilisés pour transmettre et guider les générations futures, l'artisanat constitue aujourd'hui l'un des piliers de l'économie française.

Acteur de la vie économique et sociale, passionné par son métier et engagé dans la transmission de son savoir-faire, le maître d'apprentissage constitue un maillon clé de l'apprentissage. Garant de l'échange avec la jeune génération, son rôle est non seulement stratégique mais incontournable : il forme les artisans de demain.

Assurant le suivi du parcours scolaire de l'apprenti, le soutien et la supervision du jeune au sein de l'entreprise, le maître d'apprentissage transmet son savoir-faire et accompagne son apprenti au quotidien pour faciliter son insertion professionnelle. L'acte de transmission qu'il assure constitue non seulement une évidence mais aussi une nécessité pour continuer à faire vivre l'artisanat.

Au-delà du métier, les maîtres d'apprentissage nouent bien souvent des liens précieux avec leurs apprentis en les accompagnant dans la construction de leur carrière professionnelle, influençant ainsi positivement l'évolution de leur vie personnelle.

Vers une revalorisation du rôle et de la fonction de maître d'apprentissage ?

Cette quatrième édition du Prix du maître d'apprentissage s'inscrit dans une actualité très forte pour la formation professionnelle (notamment en faveur de l'apprentissage), avec le « Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » porté par Muriel Pénicaud, ministre du Travail. Le jour même de la cérémonie de remise du Prix, le projet de loi a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale.

La revalorisation du statut du maître d'apprentissage fait partie des principales dispositions présentées, la nécessité de mieux former les maîtres d'apprentissage et de mieux valoriser leur engagement ayant fait l'objet d'un large consensus.

Alors que les conditions de compétences professionnelles exigées d'un maître d'apprentissage sont actuellement déterminées par voie réglementaire, le projet de loi envisage de permettre aux branches professionnelles d'adapter ces conditions par convention ou accord collectif. Cette mesure permettra d'encourager la certification des maîtres d'apprentissage, par la formation professionnelle ou la reconnaissance des acquis de l'expérience (VAE).

Par ailleurs, le projet de loi prévoit que les Opérateurs de compétences (chargés de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés) puissent financer les coûts liés à l'exercice de cette fonction (dans la limite de plafonds et durée qui seront fixés par voie réglementaire). Actuellement, seules les dépenses afférentes à la formation du maître d'apprentissage peuvent être prises en charge.

Un prix unique dans le secteur de l'artisanat

Le Prix du maître d'apprentissage est unique en son genre. Son objectif est double : récompenser les hommes et les femmes qui œuvrent au quotidien auprès des apprentis et mettre en lumière le rôle clé, encore trop souvent méconnu, de ces professionnels très impliqués dans leur mission.

En tant qu'acteurs majeurs du secteur, GARANCE et l'APCMA ont imaginé et mis en œuvre cette distinction pour valoriser au niveau national l'engagement et l'investissement de ceux qui contribuent de façon considérable à l'avenir et à la solidité du secteur. « Cette soirée permet de vraiment mettre en valeur le maître d'apprentissage, le chef d'entreprise artisanale. C'est une grande fierté de voir des lauréats transmettre leur passion du métier à leurs jeunes apprentis. », explique Serge Crouin, président de GARANCE.

Le Prix du maître d'apprentissage a été ainsi créé pour valoriser le parcours de ces artisans doublement engagés au sein de leur entreprise artisanale et aux côtés des apprentis dont ils ont la responsabilité.

« Il est important d'avoir des ambassadeurs comme les maîtres d'apprentissage qui mettent du temps, de la volonté, et de la pédagogie pour former des jeunes qui sont la réussite de la France de demain. », souligne Bernard Stalter, président de l'APCMA.





Nicolas Gouin

Boulangier – Pâtissier – Chocolatier à Cailly (Seine-Maritime)
Chef d'entreprise à « L'Atelier du Pain »

14 ans d'ancienneté dans la fonction de maître d'apprentissage ; 16 apprentis déjà formés

Portrait d'un artisan passionné

Influencé par sa famille, notamment par son père cuisinier, Nicolas Gouin choisit dès son année de 4^e le pré-apprentissage pour devenir boulanger-pâtissier. Il se formera ainsi pendant huit ans dans différentes entreprises pour apprendre les rouages du métier. Il débute son apprentissage au centre de formation d'apprentis du Havre où il obtient ses deux CAP de pâtissier et de boulanger. Déterminé à avoir un maximum d'expérience, Nicolas complète sa formation avec un BEP en boulangerie, une mention complémentaire, et un Brevet professionnel dans la même branche. Il participe également au concours national des jeunes entrepreneurs en boulangerie, à Paris. Il y décroche la deuxième place au podium, qui lui permet enfin d'ouvrir son entreprise en 2004. Nicolas exerce aux côtés de sa femme, qui le soutient depuis toujours.

Ensemble, ils misent sur le professionnalisme, l'échange et le partage au sein de leur équipe. L'ambiance est professionnelle et très familiale.

Participation au Prix du maître d'apprentissage

Lorsque Nicolas s'inscrit au Prix du maître d'apprentissage dans la catégorie « Mobilité internationale », il le fait avec une pointe d'humour pour tordre le cou aux idées reçues. Implanté dans un tout petit village de sept cents habitants, l'idée d'échanges internationaux entre apprentis porte parfois à sourire. En participant, Nicolas veut montrer que même en marge des grandes métropoles, l'apprentissage ouvre des portes vers l'étranger. Depuis plusieurs années, de nombreux jeunes apprentis de sa boulangerie ont ainsi bénéficié d'une expérience internationale. Son apprenti actuel, Valentin, est notamment parti en Finlande pendant quinze jours en Erasmus cette année. Selon Nicolas, le maître d'apprentissage est un modèle pour les jeunes à qui il transmet un savoir-faire mais aussi un savoir-être. Proche d'eux, à leur écoute, il les accompagne dans leur parcours, quelle que soit la distance, en visant toujours la progression et l'excellence. Sa plus grande fierté ? Voir les jeunes grandir et se responsabiliser. Une grande partie de ses anciens apprentis exercent aujourd'hui le métier de boulanger aux quatre coins du monde, comme Nicolas Pathier, responsable d'une boulangerie en Australie.





Au-delà du Prix...

Lorsqu'il apprend sa sélection régionale pour le Prix du maître d'apprentissage, Nicolas est très heureux. Quand il est informé qu'il fait partie des cinq lauréats nationaux 2018, c'est avec toute son équipe qu'il partage cette bonne nouvelle. Pour Nicolas, ce Prix est la récompense d'un travail collectif, auquel il associe naturellement toutes les personnes de son entreprise. Il partage également cette distinction avec tous les habitants de son village, avec lesquels il entretient une grande complicité. Nicolas espère continuer le plus longtemps possible cette belle aventure qu'est l'artisanat, tout en gardant le plaisir de servir ses clients et de former la nouvelle génération d'artisans.

Souvenirs d'apprentis...

« Ma plus grande fierté est de voir mes apprentis vivre de leur passion pour l'artisanat à l'étranger. Malgré la distance, je suis en contact régulier avec chacun de mes anciens apprentis : l'un est chocolatier à New York, l'autre boulanger à Sydney, un autre à Dubaï... Le dernier arrivé dans l'entreprise, Valentin, est également très prometteur. À seulement dix-huit ans, il a déjà obtenu deux CAP, et je le pousse à aller encore plus loin dans son apprentissage, en passant un maximum de diplômes mais également en participant à des concours. En ce moment, il prépare le concours du Meilleur apprenti de France en boulangerie et je suis convaincu que son investissement sera récompensé ! ».





Sébastien Mariojouis

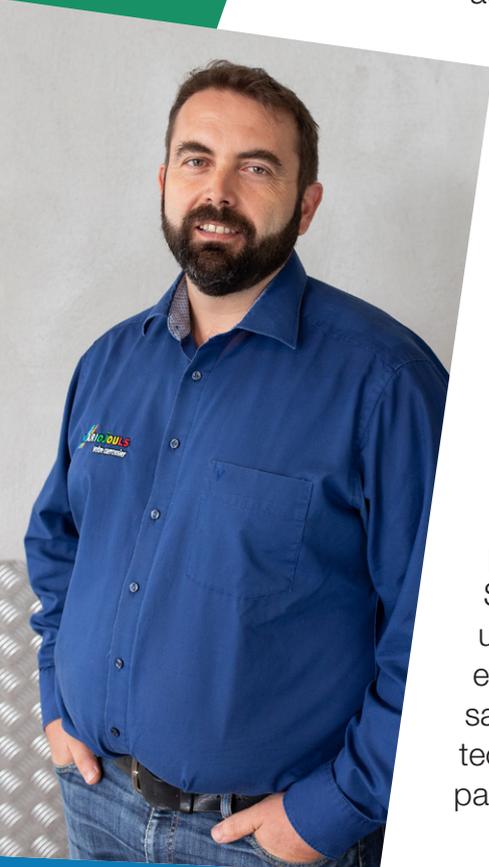
Gérant à Castres (Tarn)

Chef d'entreprise à « SARL Carrosserie Mariojouis »

17 ans d'ancienneté dans la fonction de maître d'apprentissage ; 12 apprentis déjà formés

Portrait d'un artisan passionné

Sébastien s'est toujours intéressé à la maintenance automobile, une passion qu'il tient de son père et de son grand-père, tous deux carrossiers. Il commence par un BTS Maintenance et après-vente automobile, puis devient ensuite enseignant pendant deux ans dans un centre de formation d'apprentis de Dieppe. Pour approfondir ses connaissances dans le domaine, il poursuit avec un brevet d'État dans l'expertise automobile. Une fois ses études terminées, il décide de reprendre l'entreprise familiale, fondée par son grand-père en 1957. Depuis 1999, Sébastien a su adapter son entreprise et la faire évoluer au fil des innovations technologiques. Il a par ailleurs pour objectif de toujours former au mieux son équipe et de les familiariser aux nouveaux outils de production. Il intègre ainsi chacun de ses apprentis et salariés à ses projets, une façon pour lui de former efficacement tout en garantissant une bonne productivité. Grâce à ces initiatives, l'entreprise de Sébastien regroupe maintenant trente-deux salariés (dont quinze apprentis), répartis sur trois sites en France (Castres, Albi, et Labruguière).



Participation au Prix du maître d'apprentissage

Fervent défenseur de l'apprentissage, c'est un honneur pour Sébastien de participer au Prix. Il intervient en effet, depuis plusieurs années, auprès du grand public pour faire connaître le métier de carrossier et valoriser l'apprentissage. Il s'engage notamment à travers des actions d'animation, de démonstration, des forums de métiers dans des collèges, des centres pénitenciers... Fidèle à sa philosophie au sein de sa propre entreprise, Sébastien encadre ses jeunes apprentis comme des enfants. Il est à la fois un chef et un formateur rigoureux mais n'oublie pas de rester pédagogue et enthousiaste. Pour lui, le métier, s'apprend par la transmission d'un savoir-faire, d'une pratique artisanale qui doit perdurer malgré la transition technologique. Engagé et passionné par son métier, Sébastien ne manque pas une occasion de montrer les aspects méconnus de son travail et de casser les préjugés sur les filières métiers auprès des jeunes et de leurs parents.



Au-delà du Prix...

Lorsque Sébastien apprend qu'il est lauréat national de l'édition 2018 du Prix du maître d'apprentissage, il ressent comme un souffle d'énergie. Il est très heureux et flatté par cette distinction qui récompense des années d'efforts et d'investissements dans son métier. Mobilisé en faveur du savoir-faire artisanal qu'il juge irremplaçable, Sébastien est galvanisé par l'obtention du Prix, ce qui l'encourage à poursuivre ses actions. Il espère ainsi développer son entreprise en travaillant sur de nouvelles technologies tout en continuant son rôle de maître d'apprentissage.

Souvenirs d'apprenti...

« Il y a une dizaine d'années, un jeune apprenti a réussi à maîtriser une toute nouvelle technologie que nous venions d'incorporer à notre mode de production.

J'ai été impressionné par sa rapidité à maîtriser cet outil. C'est lui qui a, par ailleurs, appris au reste de l'entreprise comment s'en servir. Il a même su convaincre les anciens salariés de la pertinence de ce changement, générateur de confort et de productivité ! C'était un apprenti tellement persévérant et passionné que je n'ai pas voulu m'en séparer. Il est donc aujourd'hui salarié chez nous. J'ai également de très bons souvenirs de jeunes en décrochage scolaire qui se sont épanouis peu après avoir intégré mon entreprise ».





Bruno Cordier

Pâtissier – Chocolatier – Glacier à Orléans (Loiret)

Président de l'entreprise SAS CORDIER – « Aux Délices »

29 ans d'ancienneté dans la fonction de maître d'apprentissage ; 33 apprentis déjà formés

Portrait d'un artisan passionné

Passionné par le métier de glacier depuis l'enfance, Bruno exprime toute sa créativité et son imagination. Il débute son apprentissage à quinze ans au CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret, à Orléans. Il obtient, en candidat libre, son CAP pâtissier et son CAP glacier au centre de formation d'apprentis de Pau. Après ce parcours de formation, il effectue un an de service militaire comme pâtissier, en Allemagne. Son cursus se termine par un Brevet de maîtrise pâtissier-confiseur-glacier et par une formation de maître d'apprentissage au sein de la chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret. Désireux d'exceller dans sa profession, il participe également à de nombreuses compétitions. Lors d'un concours de sculpture sur glace, il rencontre d'anciens lauréats MOF glacier qui l'encouragent à participer à ce prestigieux concours : un rêve que Bruno a depuis l'âge de neuf ans. Avec beaucoup de détermination et de persévérance, il remporte le titre de Meilleur Ouvrier de France, à l'âge de trente-et-un ans. Depuis plus de quinze ans, il gère son entreprise familiale et transmet aux jeunes les gestes professionnels, tout en partageant avec eux sa passion du métier.



Participation au Prix du maître d'apprentissage

Compétiteur né, Bruno a participé à de nombreux concours. Le Prix du maître d'apprentissage vient donc compléter un palmarès déjà bien fourni. La signification est cependant différente puisque ce ne sont pas ses connaissances du métier mais ses qualités de formateur qui sont ici récompensées. Depuis sa formation à la chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret, Bruno se tient informé des évolutions afin d'accueillir au mieux ses apprentis. Selon lui, avoir une approche pédagogique adaptée est un atout indispensable pour établir un lien de confiance avec les jeunes. Bruno fait preuve de beaucoup de patience et d'écoute pour accompagner ses apprentis vers l'excellence. Savoir encadrer son équipe, être présent pour chacun d'entre eux permet, d'après Bruno, de maintenir une grande complicité qui fait la force d'une entreprise.



Au-delà du Prix...

Bruno a d'abord été surpris par sa sélection régionale pour le Prix du maître d'apprentissage. Lorsqu'il apprend qu'il a décroché le titre de lauréat national, c'est un grand moment de bonheur qu'il s'empresse de partager avec tous ses salariés. Pour ce maître d'apprentissage, cette récompense est une vraie fierté. Obtenir ce prix a permis à son entreprise de gagner en visibilité. Depuis, les candidatures d'apprentis souhaitant travailler chez lui se sont d'ailleurs multipliées. Actuellement, Bruno encadre neuf apprentis, allant du CAP au BTM. Chacun est très attaché à sa place dans l'entreprise. Certains espèrent même y rester le plus longtemps possible.

Souvenirs d'apprenti...

« Je suis très fier du parcours de mes apprentis. Il y a quelques années, mon chef pâtissier, Bastien, a terminé à la 3^e place du concours du Meilleur apprenti pâtissier. Je l'ai suivi au tout début de son apprentissage, donc le voir évoluer et être récompensé pour son travail fut un moment de satisfaction intense pour nous deux. Récemment, l'un de mes apprentis a obtenu son Brevet Technique des Métiers. Celui-ci m'a envoyé une lettre annonçant qu'il partait à New York pour continuer sa carrière d'artisan. Avoir ces échanges au fil des années et ce respect toujours très présent avec mes apprentis, c'est ce qu'il y a de plus gratifiant ».





Sylvestre Montanteme

Plâtrier – Peintre à Saint-Jean-d'Ardières (Rhône)
Chef d'entreprise à « Établissements CHANU »

20 ans d'ancienneté dans la fonction de maître d'apprentissage ; 11 apprentis déjà formés

Portrait d'un artisan passionné

Sylvestre a un parcours atypique : d'abord transporteur logisticien, il change brusquement de métier à l'âge de vingt-cinq ans en découvrant, par hasard, l'entreprise de plâtrerie de son beau-père. Très intéressé par le métier, il passe alors un CAP puis BP plâtrier, chez les Compagnons du Devoir, à Lyon. À l'issue de sa formation, il décide en 2004 de racheter les « Établissements Chanu » et devient chef d'entreprise. Il est aujourd'hui responsable d'une équipe composée de dix-neuf salariés et cinq apprentis. Voir son beau-père former des apprentis a incité Sylvestre à faire de même. Depuis vingt ans, il accueille donc des jeunes afin de leur transmettre son savoir-faire, ses méthodes et son expérience. Être maître d'apprentissage est quelque chose de naturel pour Sylvestre. Passionné, il aime transmettre les techniques de ce travail artisanal afin de le perpétuer.



Participation au Prix du maître d'apprentissage

Sylvestre a toujours été attaché à l'apprentissage. Participer au Prix du maître d'apprentissage constitue une belle occasion de montrer l'importance et le rôle de ceux qui forment chaque jour les jeunes aux métiers. Très attaché à améliorer la mixité au sein de sa profession, il s'est lui-même engagé à accueillir au minimum une fille chaque année parmi ses apprentis. Selon Sylvestre, avoir cette diversité dans son équipe est un réel atout, car une présence féminine apporte une ambiance différente, plus équilibrée. Faire venir des femmes dans un milieu majoritairement masculin permet de briser les préjugés sur le métier, mais aussi de faire évoluer l'entreprise. Sylvestre a ainsi constaté qu'avoir une entreprise mixte a permis à ses salariés, pour la plupart des hommes, d'avoir un regard différent sur leur métier. Les femmes ont leur place à part entière et sont complémentaires au travail masculin. Elles font preuve de plus d'initiatives et permettent à l'entreprise d'évoluer. La mixité a changé le regard que les gens ont sur le métier de plâtrier-peintre et les différentes façons de l'appréhender.



Au-delà du Prix...

Lorsque Sylvestre apprend qu'il est lauréat national du Prix du maître d'apprentissage, il est agréablement surpris. Devenir maître d'apprentissage est, selon lui, un choix personnel guidé par une volonté forte de transmettre son savoir. Il ne faut pas le faire par obligation. Obtenir ce Prix est une belle reconnaissance de cet engagement dans sa globalité. Sylvestre y voit un signe très positif qui l'encourage à poursuivre son implication en faveur de l'apprentissage. Conscient de l'importance de ses actions, il a à cœur de former une relève compétente et motivée pour les prochaines années.

Souvenirs d'apprenti...

« Je suis très attaché à cette mixité. Elle favorise la bonne ambiance au sein de l'équipe et facilite la collaboration. Fille comme garçon, chacun apporte quelque chose de différent. Ça a été le cas avec Angélique, quinze ans, apprentie chez moi depuis septembre 2017. Au bout de quatre mois dans l'entreprise, elle prenait déjà beaucoup d'initiatives et avait de bons réflexes. J'étais agréablement surpris par son implication et la façon dont elle s'est adaptée rapidement à un milieu qui reste tout de même très masculin. Elle a su prendre ses marques, c'est un signe qu'elle se sent bien où elle est. Cela me conforte aussi dans l'idée que j'ai bien fait de lui donner sa chance ».





Jérémy Compagnat

Brodeur à Caluire-et-Cuire (Rhône)

Chef d'entreprise à « Crafters » (anciennement Headquartex)

6 ans d'ancienneté dans la fonction de maître d'apprentissage ; 5 apprentis déjà formés

Portrait d'un artisan passionné

Jérémy a toujours eu l'envie de créer sa propre entreprise pour avoir un maximum de liberté sur ses décisions et sa créativité. Après un Bac ES, il intègre l'École de commerce ESDES à Lyon, où il effectue cinq années de formation. Pendant ses études, Jérémy touche à tout : marketing, finances, ressources humaines, langues étrangères, entrepreneuriat... Une polyvalence qui fait sa force lorsqu'il crée sa société Bschoo en 2010 à l'âge de vingt-quatre ans. Spécialisée dans le marquage et la personnalisation de produits textiles ou autres (broderie, sérigraphie, adhésif...), son entreprise met en vente des vêtements et goodies pour le monde étudiant sur internet. Jérémy est un précurseur dans ce domaine. Aujourd'hui, sa start-up regroupe plus de vingt-cinq personnes, dont trois apprentis. Sa devise ? Une production locale qui permet une grande réactivité et un service digital innovant pour répondre à la demande de nombreux clients. Jérémy s'investit pleinement dans sa vie d'entrepreneur, pour le développement de son activité mais aussi pour la formation de ses apprentis.



Les associés de Jérémy Compagnat, actuellement en déplacement de longue durée à l'étranger

Participation au Prix du maître d'apprentissage

Jérémy a toujours aimé partager ses expériences avec les autres. Un peu par hasard, à l'âge de vingt-sept ans, il devient maître d'apprentissage quand une jeune fille, désireuse d'intégrer son entreprise, lui suggère de lui faire signer un contrat d'apprentissage. Séduit par son profil, Jérémy accepte et endosse le rôle de maître d'apprentissage avec plaisir. Selon Jérémy, multiplier les expériences en entreprise est idéal pour découvrir les nouvelles méthodes de travail et s'adapter à un monde en constante évolution. Cela apprend aux jeunes à se dépasser continuellement, pour mieux faire face à la concurrence. Jeune entrepreneur de trente-trois ans, Jérémy est très impliqué aujourd'hui encore dans la formation. Participer au Prix du maître d'apprentissage était un défi personnel de plus pour lui. Convaincu des atouts de cette formation qui permet de confronter rapidement savoirs théoriques et réalité de l'entreprise, Jérémy voit dans l'apprentissage un modèle d'avenir. Pour son entreprise, c'est un format optimal car il permet d'accompagner sa croissance et de construire une relation sur le long terme avec ses apprentis.



Au-delà du Prix...

Lorsque que Jérémy apprend qu'il est primé au Prix du maître d'apprentissage, il est extrêmement flatté mais pense avant tout à ceux qui l'ont entouré dès ses débuts. Pour lui, c'est la récompense d'un travail collectif : des apprentis qu'il a formés (et qui lui ont permis de devenir un meilleur manager) à toute son équipe, sans laquelle il n'aurait pu exercer son rôle d'entrepreneur et de maître d'apprentissage. Avenant et à l'écoute, Jérémy a toujours veillé à l'épanouissement de chaque apprenti dans sa formation et dans le développement de ses compétences. Pour lui, l'importance de ce relationnel et de cet accompagnement privilégié entre le jeune et le maître d'apprentissage doit perdurer pour que cette voie de formation reste attractive pour les jeunes.

Souvenirs d'apprenti...

« Je me souviens d'un de mes apprentis qui s'est découvert un réel attrait pour l'entrepreneuriat et qui a choisi ensuite de monter une structure qui est aujourd'hui en pleine croissance. J'aime l'idée que son expérience chez nous l'a inspiré dans sa propre carrière et lui a donné la motivation d'aller au bout de son projet. Je pense aussi à tous ceux qui souhaitaient, après leur période d'apprentissage, acquérir d'autres compétences ou découvrir de nouveaux secteurs d'activité et que nous avons appuyé auprès de futurs employeurs. Ma plus grande satisfaction est de voir l'évolution d'un jeune, son développement dans l'entreprise, la réussite de son examen pour l'obtention de son diplôme et pourquoi pas continuer l'aventure avec nous sur le long terme ».



Prix du maître d'apprentissage 2018

Le Prix récompense les maîtres d'apprentissage pour leurs démarches exemplaires mises en œuvre pour accueillir, former et accompagner les apprentis dans la construction de leur projet professionnel.

Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert aux maîtres d'apprentissage de l'artisanat, qu'ils soient chefs d'entreprise ou salariés, respectant les critères suivants :

- être actif dans la fonction de maître d'apprentissage au moment du dépôt de candidature ;
- être inscrit au répertoire des métiers ;
- avoir minimum cinq ans d'ancienneté dans la fonction de maître d'apprentissage ou, pour les candidats de la catégorie "Jeune maître d'apprentissage", être âgé de moins de quarante ans ;
- avoir formé au cours de sa carrière au moins trois apprentis, ou un apprenti pour les candidats qui concourent dans la catégorie "Jeune maître d'apprentissage".

Un prix, cinq catégories

Mobilité internationale

Cette catégorie récompense les maîtres d'apprentissage qui s'investissent dans la mobilité de leurs apprentis en accueillant un apprenti venu de l'étranger, ou en favorisant le départ en mobilité de leur apprenti.

Échange et transfert d'expériences et/ou de technologies

Cette catégorie récompense les maîtres d'apprentissage qui valorisent l'échange et le transfert de compétences, de savoir-faire, de technologies entre l'entreprise et les apprentis.

Engagement du maître d'apprentissage

Cette catégorie récompense les maîtres d'apprentissage investis depuis plusieurs années dans l'accompagnement de leurs apprentis et dans leur réussite tant professionnelle que personnelle.

Valorisation de la mixité

Cette catégorie récompense les maîtres d'apprentissage qui favorisent la mixité dans des secteurs d'activité traditionnellement masculins (ex : automobile, bâtiment...) ou féminins (ex : esthétique), en recrutant des apprentis du sexe moins représenté.

Jeune maître d'apprentissage

Cette catégorie récompense les maîtres d'apprentissage de moins de quarante ans investis dans leur mission et ayant formé au moins un apprenti.

Comment participer ?

Pour participer, chaque maître d'apprentissage télécharge en ligne le dossier de candidature correspondant à la catégorie de prix dans laquelle il souhaite concourir sur le site internet www.maitreapprentissage-artisanat.fr

Pour constituer son dossier, chaque participant peut faire appel à un conseiller de la chambre de métiers et de l'artisanat. Les candidatures doivent être déposées sur le site internet du Prix du maître d'apprentissage.

Les étapes clés du Prix

- décembre 2017 : lancement du concours dans toutes les régions de France
- 13 avril 2018 : clôture des inscriptions
- 14 avril - 9 mai 2018 : sélections régionales
- 16 mai 2018 : sélections des lauréats par le jury national
- 19 juin 2018 : cérémonie de remise du Prix du maître d'apprentissage à Paris

Trente-cinq lauréats régionaux sélectionnés pour le Prix national

À l'issue de sélections réalisées par dix jurys régionaux (dont un en outre-mer), trente-cinq dossiers ont été retenus parmi toutes les candidatures déposées par les maîtres d'apprentissage, avec l'aide des chambres de métiers et de l'artisanat, pour participer à la quatrième édition du Prix du maître d'apprentissage.

Mobilité internationale (trois candidats)

- Nicolas Gouin L'atelier du pain (Normandie)
- Sylvie et Patrick Martin SPM Habitat SARL (Nouvelle Aquitaine)
- Corinne Vincent Style & me by Algany (Pays de la Loire)

Échange et transfert d'expériences et/ou de technologies (sept candidats)

- Anne Blois ABL EURL (Centre-Val de Loire)
- Stéphane Faure SARL Menuiserie Chauvet (Nouvelle Aquitaine)
- Cyril Guileminot SARL GUILLEMINOT (Grand Est)
- Jean-Yves Henry R.M.H. (Île-de-France)
- Corinne Lacouture EVE Institut (La Réunion)
- Sylvain Leharivel Styl'Isa Coiffure (Normandie)
- Sébastien Mariojous SARL Carrosserie Mariojous (Occitanie)

Engagement du maître d'apprentissage (dix candidats)

- Christophe Adam Christophe Adam - Maître boulanger (Provence Alpes Côte d'Azur)
- Erick Boyer Aujourd'hui une fleur (Normandie)
- Bruno Cordier SAS Cordier "Aux délices" (Centre-Val de Loire)
- Olivier Coue La Régalade (Pays de la Loire)
- Matthieu Da Silva DRMG (Nouvelle Aquitaine)
- Thierry Fabre Oh my Bread ! (La Réunion)
- Christophe Jean Boucherie maison Jean (Auvergne Rhône-Alpes)
- Ghislain Magre SARL La pyramide de montagne (Occitanie)
- Catherine Montesantos Coiffure Catherine / Dablin Montesantos (Île-de-France)
- Mickaël Reutenauer Boulangerie pâtisserie Reutenauer SARL (Grand Est)

Valorisation de la mixité (six candidats)

- Nathalie Bourgoïn SELANEUF (Île-de-France)
- Roland Chane Lap Entreprise CHANE LAP (La Réunion)
- Joël Fruchard MARRAUD (Nouvelle Aquitaine)
- Sylvestre Montanteme Établissements CHANU (Auvergne Rhône-Alpes)
- Stéphane Rolland Boulangerie pâtisserie Stéphane Rolland (Centre-Val de Loire)
- Hubert Vallance Boucherie charcuterie Vallance Hubert (Grand Est)

Jeune maître d'apprentissage (neuf candidats)

- Vincent Beltran BELTRAN Taille de pierre et rénovations (Provence Alpes Côte d'Azur)
- Tristan Caro SARL Pro CAMEC (Nouvelle Aquitaine)
- Nicolas Chastelier Aux douceurs Corbenoises (Normandie)
- Jérémy Compagnat Crafters (Auvergne Rhône-Alpes)
- Cédric Exare PARADOXE (Île-de-France)
- Cédric Fritsch Pâtisserie Le Madras (La Réunion)
- Thibault Lequepeys Boulangerie Lequepeys (Occitanie)
- Mylène Moll Inspiration (Grand Est)
- Noémie Segretain Atelier Noémie Segretain (Centre-Val de Loire)

Remise des prix

La cérémonie de remise des Prix du maître d'apprentissage a eu lieu sous le haut patronage et en présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, le **mardi 19 juin 2018** à l'APCMA, à Paris. Les lauréats nationaux récompensés se sont vus attribuer un diplôme valorisant leur distinction, une dotation de mille deux cents euros et un diagnostic en protection sociale gratuit, réalisé par un conseiller GARANCE.

Le jury national

Le jury national du Prix du maître d'apprentissage s'est réuni le 16 mai 2018 pour désigner les cinq lauréats nationaux. Co-présidé par l'APCMA et GARANCE, il se compose de :

- Serge Crouin, président du Conseil d'administration de GARANCE ;
- Nathalie Gauthier, présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres, représentant Bernard Stalter, président de l'APCMA ;
- Philippe Bollecker, directeur général délégué de GARANCE ;
- Christophe Pardonnet, lauréat 2017 du Prix du maître d'apprentissage, catégorie "Valorisation de la mixité" ;
- Denis Cadeau, journaliste pôle économie de TF1 ;
- Jean-Louis Picot, rédacteur en chef adjoint du Parisien ;
- Olivier Coone, conseiller technique orientation, éducation, formation à l'U2P ;
- Éric Aubry, conseiller spécial au Sénat ;
- Linda Debernardi, cheffe du bureau de la formation et de l'emploi industriel, Direction générale des entreprises.

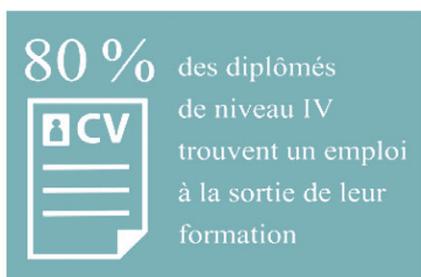
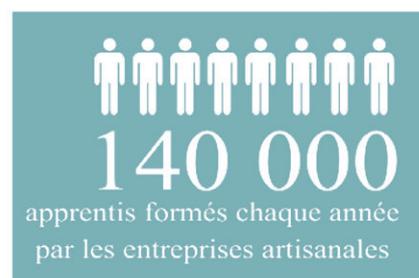


L'artisanat, "Première entreprise de France"

L'artisanat, c'est...

- 1,3 million d'entreprises artisanales, soit 1/3 des entreprises françaises. L'artisanat représente les 2/3 des entreprises de 10 à 20 salariés ;
- 300 milliards de chiffre d'affaires ;
- 3,1 millions d'actifs : 42 % dans le bâtiment, 30 % dans les services, 15 % dans la production et 13 % dans l'alimentation ;
- Un niveau d'exportations supérieur à 6 milliards d'euros par an ;
- 600 spécialités de formation donnant accès à 250 métiers et plus de 510 activités artisanales ;
- 98 % des entreprises européennes de 1 à 20 salariés.

Chiffres clés de l'apprentissage dans les entreprises artisanales



Source APCMA au 20 février 2018 – © service communication APCMA

Une initiative de l'APCMA et GARANCE



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. La première mission de l'APCMA est d'agir pour que les intérêts des entreprises artisanales soient pris en compte dans les lois et réglementations et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement au niveau national et européen.

Les chambres de métiers et de l'artisanat de France métropolitaine et d'Outre-mer sont les partenaires incontournables des entreprises artisanales et ont pour objectif leur développement, leur compétitivité et leur pérennité. Elles mettent en œuvre, dans une relation de proximité, des missions d'accompagnement couvrant toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de la détection d'un projet à la transmission d'entreprise. Chefs d'entreprise, jeunes, créateurs et repreneurs bénéficient de services communs sur tout le territoire : développement de son activité, apprentissage et formation, questions juridiques, étude de marché, aide aux financements.

www.artisanat.fr



@apcmafrance



apcma



@apcmafrance



apcmafrance



youtube



G A R A N C E

Garants de votre
i n d é p e n d a n c e

Créée en 1986 par et pour les artisans, la MNRA est devenue GARANCE le 1^{er} janvier 2017. GARANCE est la première mutuelle de France, en chiffre d'affaires, sur le marché de la retraite Madelin. Plus de 275 000 clients lui font confiance.

Proximité, innovation et services sont les valeurs que GARANCE partage avec ses adhérents. Pour être au plus près de ceux qu'elle assure, GARANCE s'appuie sur son réseau de conseillers mutualistes présents sur l'ensemble du territoire. Expert de l'épargne-retraite des professionnels, GARANCE a également su développer une offre globale d'assurance de personnes désormais ouverte à tous. Et, pour répondre aux besoins de ce public élargi, GARANCE propose de nouvelles offres en retraite, prévoyance et épargne, tel qu'un PERP, son offre PREVARTI en fiscalité Madelin ou encore une offre en assurance vie multisupport. De nouveaux outils en ligne et une application dédiée accompagnent ce développement pour une information encore plus personnalisée et accessible.

www.garance-mutuelle.fr

www.fondation-garance.fr



@GaranceMutuelle



**Prix du Maître
d'apprentissage**

Deux organisateurs engagés pour l'apprentissage et l'artisanat

Le rôle des chambres de métiers et de l'artisanat en faveur de l'apprentissage

Mobilisées pour former les artisans de demain, les chambres de métiers et de l'artisanat s'appuient sur les Universités régionales des métiers et de l'artisanat (URMA), créées pour proposer des parcours individualisés de formation destinés aux étudiants et adultes en mobilité professionnelle pour rejoindre les rangs de l'artisanat.

Les URMA complètent l'offre de formation proposée par les cent-douze centres de formation d'apprentis (CFA) des chambres de métiers et de l'artisanat qui forment 80000 apprentis chaque année. Le Prix du maître d'apprentissage s'inscrit dans le prolongement de l'action du réseau en faveur du développement du secteur.

Le rôle de Garance en faveur de l'apprentissage

La création même de GARANCE relevait d'une volonté des artisans de s'appuyer sur un partenaire fiable et solide pour envisager sereinement l'avenir. Il était naturel que GARANCE s'engage et soutienne les actions en faveur de la promotion et du développement de l'artisanat.

Le Prix du maître d'apprentissage, imaginé et créé par GARANCE et l'APCMA, s'inscrit totalement dans cette volonté, en valorisant un des maillons souvent oublié de la chaîne et pourtant si précieux : le maître d'apprentissage.

C'est aussi dans ce même cadre qu'a été créée la Fondation GARANCE, seule fondation placée sous l'égide de la Fondation de France dédiée à l'artisanat et au commerce de proximité. Par exemple, une des actions de la Fondation GARANCE est d'attribuer chaque année des bourses d'excellence à des apprentis méritants.

